

prévalent aujourd'hui et même à moins que cela lorsque la vente est forcée, et c'est le pays qui est le perdant. Tôt ou tard—mes prévisions sont bien modérées pour un homme imbu de principes progressistes et, à certains égards, très conservateur dans ses façons d'agir—tôt ou tard, dis-je, soixantedix au moins sur cent de ces personnes auront connu l'insuccès et devront quitter la terre; quand elles s'en iront, le pays devra perdre l'écart entre la valeur de leur bétail au moment de leur départ et ce qu'il valait au moment où elles l'on acheté. Mais le pays perdra beaucoup plus que cela.

Tant que ces gens sont sur leurs terres, ce sont des producteurs, des hommes ayant le respect de soi-même; ce sont des artisans de la richesse nationale, puisque la production est nécessaire; ils travaillent. Mais qu'arrive-t-il le jour où ils se trouvent obligés de quitter la terre? Ils deviennent un fardeau. Dans l'état présent des choses, ils se voient contraints d'aller grossir l'armée des sans-travail et, de manière ou d'autre, c'est le pays qui doit veiller à leur subsistance et à celle de leurs familles. Je ne dis pas que chacun de ceux qui abandonnent leurs fermes devra grossir le nombre des chômeurs, mais comme c'est par dizaines de mille que ceux-ci se comptent aujourd'hui dans le pays, chacun de ceux-là devra ou rester inactif ou en pousser un autre dans les rangs des sans-travail; dans l'un et l'autre cas, le nombre des chômeurs grandira, et ces gens, au lieu d'être des artisans de la richesse nationale, deviendront un fardeau pour le pays. En outre, ils auront perdu tout ce qui, dans leur nature, leurs intentions et leurs aptitudes était propre à faire d'eux de bons citoyens. Manquant de cœur et de courage, ils auront cessé de croire à la justice de leurs compatriotes et du pays qu'ils habitent.

Si je ne me soucie pas de susciter des embarras au Gouvernement à cette heure, je me plais à espérer que le ministère que cela regarde, que les membres du cabinet mettront sérieusement cette question à l'étude. Le Gouvernement peut m'en croire, tout ce qu'il entreprendra dans le sens que j'ai indiqué aura le cordial appui des honorables collègues qui siègent à mes côtés.

Autre point qui pourrait peut-être passer inaperçu, mais qui est pourtant d'une extrême importance: d'ici à un an ou deux, aucun pour ainsi dire de ces colons-là ne sera capable d'effectuer de versement à compte de sa terre, et il me semble qu'il serait de bonne politique—c'est un simple avis que j'ouvre ici—de leur accorder

deux ans de délai. Que pendant deux ans on les dispense de tout versement à compte du capital et de l'intérêt; pendant ce temps, ils pourront se munir d'argent et on les aura aidés à faire face à leurs obligations.

Monsieur l'Orateur, j'ai parlé assez longtemps pour une première fois; cependant, j'aurais encore une brève observation à faire avant de reprendre ma place. Député inexpérimenté, il me faudra peut-être quelque temps pour m'imprégner de l'atmosphère parlementaire. A la séance d'hier et à une partie de celle d'aujourd'hui, nous avons assisté à une joute oratoire d'une rare beauté, et si la politesse et l'absence de personnalités que nous avons constatées caractérisent habituellement l'éloquence de l'homme d'Etat au Parlement, je crains fort qu'il s'écoule beaucoup de temps avant que nous puissions, certains de mes collègues et moi, nous élever à de tels sommets.

En matière de conclusion, je répéterai simplement ce que j'ai déjà dit et que d'autres avaient fait observer avant moi: c'est que nous sommes ici non pas pour avancer l'intérêt de telle ou telle partie du Canada; c'est que nous sommes des Canadiens réunis en cette enceinte parlementaire pour en aider d'autres de toute la puissance de nos forces à travailler pour le bien du pays en général.

M. WOODSWORTH: Monsieur l'Orateur, les représentants de la classe ouvrière en cette Chambre sont aussi peu nombreux qu'inexpérimentés, mais ils croient représenter un élément social assez important et considèrent qu'au cours du présent débat ils doivent s'efforcer de traduire aussi fidèlement qu'il est en leur pouvoir de le faire le sentiment de cette partie de la population sur les diverses questions d'intérêt public portées à l'attention de cette Chambre.

Un des premiers paragraphes du discours d'ouverture de la session fait allusion au bouleversement économique qui se manifeste dans le monde entier, mais c'est pour faire aussitôt sonner une note optimiste qui fait prévoir un regain d'activité dans le domaine du commerce. On croirait vraiment que la prospérité est à nos portes. Cependant, il faut l'avouer, on commence à se rendre compte mieux que jamais, que la prospérité ne peut pas renaître le temps de le dire, qu'elle ne peut revenir que suivant certaines grandes lois économiques et qu'à l'heure actuelle le Canada ne peut prospérer que dans la mesure où les autres nations prospéreront.